



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de La Petite Pierre

Rapport n° CP/2014/232

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de La Petite-Pierre pour la période 2014 - 2016.

Le contrat de territoire du Pays de La Petite-Pierre a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance des 13 et 14 décembre 2010 pour la période 2011 - 2016. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 30 mai 2011 au château de Lichtenberg.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 4 535 024 € dont **3 544 639 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

1 - Bilan d'exécution du contrat

De 2011 à 2013, un montant total de subventions s'élevant à 1 203 351,79 € a été attribué.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 053 941,09 €**. Les principales participations versées par le Conseil Général concernent l'entretien des routes pour un montant d'aides de 567 168 €, le développement culturel pour un montant de 229 781 € et les travaux dont le coût hors taxes ne dépassait pas 50 000 € (projets d'intérêt local), subventionnés à hauteur de 179 328 €.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **100 068 €**, principalement affectées aux opérations portées par l'intercommunalité, relevant de la thématique « animation du territoire », portant sur les domaines de :

- La petite enfance,
- Le développement culturel
- Divers projets relevant du développement touristique.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2011 – 2013, regroupés par volet et thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total
Animation du territoire		87 443,00 €	87 443,00 €
Développement culturel	229 781,24 €		229 781,24 €
Développement économique	14 004,60 €		14 004,60 €
Développement touristique		12 625,00 €	12 625,00 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	90 928,51 €		90 928,51 €
Lecture publique	22 083,36 €		22 083,36 €
Projets d'intérêt local	179 328,22 €		179 328,22 €
Réseau routier	567 157,86 €		567 157,86 €
Total	1 103 283,79	100 068,00 €	1 203 351,79 €

Traduit en pourcentage, ce bilan d'exécution en fin d'année 2013 fait apparaître un taux de **consommation de 35,26 % de l'enveloppe contractualisée.**

2 – Nouvelle programmation pour la période 2014 – 2016

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se montait à **2 209 091,21 €**, déduction faite de la décote appliquée à tous les territoires début 2013, suite à la décision du Conseil Général, prise lors de sa séance plénière du 10 décembre 2012, de ne pas reconduire les crédits de fonctionnement pour le développement local à partir de 2013. Pour ce territoire, la décote totale s'élève à 132 196 € pour la période 2013 – 2016.

Le recensement des projets du territoire a permis d'établir la liste des projets sur lesquels portera l'effort financier du Département durant la seconde moitié du contrat de territoire.

Le tableau ci-après indique par thématique les subventions prévisionnelles attribuées ou susceptibles d'être attribuées au cours de ces trois années. Les aides du Département porteront essentiellement sur les opérations inscrites au volet 1, et notamment pour les projets à vocation culturelle, sportive et socioéducative. En second lieu, les travaux dans les écoles et pour le réseau routier bénéficieront également de participations départementales importantes.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total
113 - Animation du territoire		237 735,40 €	237 735,40 €
210 - Réseau routier	330 120,00 €		330 120,00 €
230 - Circulations douces		10 000,00 €	10 000,00 €
241 - Incendie et secours	7 200,00 €		7 200,00 €
321 - Education	386 053,90 €		386 053,90 €
322 - Développement culturel	581 952,88 €		581 952,88 €
325 - Equipements sportifs et socioéducatifs	435 153,84 €		435 153,84 €
999 - Projets d'intérêt local	220 875,19 €		220 875,19 €
Total	1 961 355,81 €	247 735,40 €	2 209 091,21 €

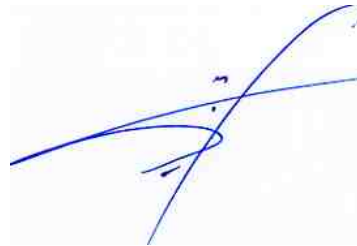
Le projet d'annexe financière, joint au présent rapport, est soumis à l'approbation de la commission permanente en vue d'une validation définitive avant sa diffusion aux collectivités membres du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de La Petite Pierre pour la période 2014-2016, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL